



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

validation des acquis de l'expérience

Question écrite n° 32510

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur la validation des acquis de l'expérience instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 qui permet à toute personne d'obtenir la totalité d'un diplôme grâce à son expérience professionnelle acquise au travers d'activités salariées, non salariées ou bénévoles. Il lui demande le nombre de dossiers jugés recevables en 2006 et 2007 ainsi que le nombre de candidats ayant obtenu leur certification.

Texte de la réponse

Le tableau ci-dessous précise les effectifs concernés en 2006 et 2007, au total et pour chaque ministère certificateur.

	DOSSIERS recevables		DIPLÔME obtenus	
	2006	2007	2006	2007
Éducation nationale (CAP au BTS)	23 148	25 594	13 636	13 777
Universités + CNAM	NC	NC	1 842	2 154
Agriculture	839	799	237	257
Affaires sociales et santé	16 235	29 720	5 013	7 316
Emploi	8 855	10 178	4 514	5 478
Jeunesse et des sports	2 503	NC	614	NC
Défense	151	155	53	51
Culture	1 193	1 201	14	396
Ministère chargé de la mer (équipement)	ND	ND	33	15
Total	52 924	67 647	25 956	29 444

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32510

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8733

Réponse publiée le : 27 janvier 2009, page 790